



section académique
LIMOGES

Édito

LE CHANGEMENT PASSERA PAR L'ACTION

Les enseignants ont massivement chassé au printemps dernier le président et la majorité précédente. Les attentes dans l'Éducation étaient fortes, les besoins immenses.

Si chacun peut comprendre que des années de suppressions de postes et de dégradations continues ne peuvent être effacées d'un coup de baguette magique, des perspectives d'améliorations doivent néanmoins être tracées. Or rien ne semble se dessiner alors que la préparation de la rentrée 2013 est engagée dans les établissements où domine un sentiment d'incompréhension et parfois de colère. Incompréhension, tout d'abord devant les choix du Ministre : absence d'amélioration des conditions d'entrée dans le métier (les stagiaires resteront à 15h), poursuite des réformes engagées précédemment, sous-estimation de la crise de recrutement dont une des raisons tient évidemment à la faiblesse de nos rémunérations. Dans ce contexte, les déclarations à l'emporte-pièce du Ministre sur les congés d'été pourraient passer pour d'habiles diversions, voire des provocations. Incompréhension enfin devant les choix du Recteur qui conduisent à 23 (et peut-être 38) suppressions de postes dans les collèges et les lycées de l'académie, alors que des emplois supplémentaires étaient annoncés. La déstabilisation des équipes pédagogiques, l'augmentation prévisible des compléments de service et de la précarité ainsi programmées sont de mauvais signaux adressés à la profession.

Opérer d'autres choix interroge évidemment le budget. Certes, la situation économique du pays n'échappe à personne, pas plus que les conséquences et l'inefficacité des politiques d'austérité menées partout en Europe. Il y a urgence à changer de cap faute de voir la crise s'aggraver toujours plus, le Gouvernement doit l'entendre.

Il aura fallu la journée de grève du 31 janvier, à l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires, pour mettre fin à huit mois d'atemoiement gouvernemental sur la journée de carence qui sera enfin abrogée. Que les grévistes soient remerciés ; l'action syndicale paye et elle est nécessaire.

Dans l'Éducation, elle est indispensable alors que se discute au Parlement la loi d'orientation pour l'École qui, non seulement ne marque pas les ruptures indispensables avec les politiques éducatives précédentes - socle commun, éducation prioritaire, pilotage des établissements, réformes des lycées-, mais ouvre aussi l'éventualité de nouveaux reculs - conseil commun CM2/6ème, pilotage de la carte des formations, orientation -. C'est pourquoi la FSU organise une manifestation nationale pour l'Éducation le samedi 6 avril, à laquelle elle invite tous ceux qui aspirent à une relance de l'ambition scolaire afin que la priorité à la jeunesse et à l'éducation ne reste pas un vain mot, et afin qu'une politique de progrès voie le jour pour nos métiers et pour nos élèves.

POUR L'ÉDUCATION

MANIFESTATION NATIONALE SAMEDI 6 AVRIL

DÉPLACEMENT ORGANISÉ PAR LA FSU

INSCRIPTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS AUPRÈS DU S1 ou PAR MAIL s3lim@snes.edu
horaires et modalités définitifs dès que possible sur www.limoges.snes.edu

RENTREE 2013 :

comment + 12 emplois = - 23 postes ?

C'est l'incompréhension qui domine après la communication par le Recteur de ses décisions de suppressions et de créations de postes dans les collèges et les lycées de notre académie. On le sait, après des années marquées par des retraits d'emplois, la dotation académique pour la rentrée 2013 s'est traduite par 12 emplois supplémentaires pour les collèges et les lycées, marquant une inversion mais restant très limitée notamment au regard de la hausse prévue des effectifs (+ 200 élèves). Le volume des suppressions de postes – au minimum moins 23 pouvant aller jusqu'à moins 38 en cas de vacance du poste suite à une mutation- a donc provoqué un choc ! Plusieurs facteurs permettent d'éclairer cet apparent paradoxe car la préparation de la rentrée 2013 est désormais bien avancée : DGH calculées au plus juste, HSA en forte hausse, volonté de se conserver une marge, augmentation du nombre de stagiaires maintenus à 15 heures en responsabilité, sont autant d'éléments qui contribuent à la déstabilisation de l'emploi.



Les Dotations Globales Horaires (DGH) allouées aux établissements sont calculées avec les mêmes outils et les mêmes seuils que les années antérieures (35 élèves par classe en lycée, 30 en collège) sans envisager aucun desserrement des structures. Collèges comme lycées connaîtront toujours les mêmes difficultés liées à la lourdeur des effectifs, à l'impossibilité de dédoubler et d'instaurer des dispositifs d'aide et de soutien...Le renvoi à la gouvernance locale sans restauration de cadrage pour les dédoublements reste la norme. Le bilan académique du volume des DGH établi début mars montre une très légère augmentation par rapport à mars 2012 mais qui n'est le plus souvent due qu'à une hausse importante de la part des heures supplémentaires.

➔ **Emploi ≠ de poste** : Les moyens délégués aux académies par le Ministère le sont sous la forme d'emplois et d'heures supplémentaires. Un emploi permet le financement d'un besoin d'enseignement de 18 heures (d'où son appellation ETP = Equivalent Temps Plein). Implanté dans un établissement, il est alors appelé poste. Mis au mouvement il permet l'affectation en collège ou en lycée d'un certifié ou d'un agrégé devenant titulaire de ce poste.

Mais tous les emplois ne sont pas implantés. Ils peuvent être fractionnés et financent alors dans les établissements les besoins sous la forme de BMP (Bloc de Moyens Provisoires). Par exemple : 2/3 d'emploi finance un BMP de 12 heures, 1/2 emploi un BMP de 9 heures...

Une politique fondée sur le fractionnement des emplois n'est pas neutre, elle conduit à la déstabilisation des postes et de l'emploi des personnels.

Le Recteur a ainsi fait le choix tout à fait contestable de supprimer un poste en établissement dès lors que les besoins dans une discipline y étaient inférieurs à 18 heures (obligation réglementaire de service d'un enseignant certifié). Et il restitue à l'établissement un Bloc de Moyens Provisoires (BMP) équivalent à la quotité exacte des besoins. Chaque suppression de poste conduit ainsi à une récupération de moyens variable en fonction des situations. Le Recteur justifie ses suppressions en expliquant que fermer

un poste n'implique pas de supprimer 18 heures dans l'établissement puisqu'il y réinjecte des heures poste ! Il sous-estime ainsi gravement les dégâts liés à la disparition de postes d'enseignants des établissements : fragilisation des équipes pédagogiques, multiplication des services partagés, instabilité accrue au moment où les populations d'élèves sont de plus en plus difficiles et demandeuses de repères, difficultés à faire assurer les enseignements notamment dans les établissements ruraux et dans les disciplines où il y a peu de TZR. Par ailleurs, les conditions d'emploi des personnels vont connaître une nouvelle dégradation : augmentation des services éclatés sur plusieurs établissements, possibilités d'affectation et de mouvement extrêmement limitées vont être à nouveau la règle dans la droite ligne de ce que nous dénonçons depuis plusieurs années.



Le financement de la rentrée se fait aussi, nous l'avons dénoncé, sous forme d'heures supplémentaires dont le volume dans les DGH est en augmentation : l'enveloppe globale atteint un record, l'équivalent de 363 emplois avec une progression, pour la rentrée 2013, équivalente à 41 emplois ! Comment ne pas condamner une telle réalité qui révèle clairement, cette année comme pour les années précédentes, que les heures supplémentaires ne sont plus destinées à des ajustements mais au financement de besoins pérennes ? Il est clair par ailleurs que l'augmentation de la part des heures supplémentaires dans les DGH concourt à fragiliser les postes. Les exemples sont nombreux : au lycée D'Arsonval à Brive, suppression d'un poste en mathématiques quand restent un BMP de 10h et 14 HSA, au lycée Bourdan à Guéret en économie et gestion, BMP de 9 heures, 23 HSA et refus de créer un poste, idem au lycée Turgot en mathématiques avec un BMP de 14 heures et 26 HSA.

La mise sur le terrain des stagiaires avec une décharge de service seulement limitée à 3 heures est un autre élément qui a conduit le Recteur à faire le choix de fermer des postes en établissement pour y substituer des Blocs de Moyens Provisoires (BMP) inférieurs à 18 heures. 62 stagiaires devraient ainsi être accueillis dans notre académie pour y être « formés ». Le discours sur le rétablissement de la formation montre toutes ses limites puisque la prochaine année scolaire ne permettra aucune amélioration de l'année de stage. Nouveauté pour la rentrée 2013, l'académie devrait aussi accueillir une soixantaine de « contractuels admissibles » issus du second concours de recrutement mis en place, à titre exceptionnel, en juin 2013, grâce auquel le Ministre espère attirer des candidats supplémentaires et pourvoir les postes mis aux concours. Ces candidats passeront l'écrit en juin 2013, les admissibles volontaires pourront se voir proposer, pour l'année scolaire 2013-2014, un service en responsabilité de 6 heures pour un demi-traitement de contractuel. Ils devront en outre préparer l'oral du CAPES prévu en juin 2014 ainsi que leur Master. Pas sûr qu'un tel dispositif soit de nature à susciter des vocations ! Impossible par ailleurs de prévoir combien opteront pour un service en responsabilité de 6 heures ! Par contre c'est un élément supplémentaire qui a contribué à déstabiliser les postes en établissement.

Collèges : Le solde des créations/suppressions de postes est largement négatif : - 20 (pouvant être porté à - 31). 170 élèves supplémentaires y sont pourtant attendus. De tels choix sont particulièrement inacceptables parce que le collège constitue le segment du second degré le plus éprouvé par les politiques éducatives menées ces dernières années. Il ne fait l'objet d'aucun traitement prioritaire que supposerait pourtant toute politique de lutte contre l'échec scolaire.

Lycées : Le solde des créations/suppressions est négatif : - 3 (pouvant aller jusqu'à - 7). 7 postes ont été créés au titre de la CPGE de Limosin et de Dautry, ouverte en mai dernier par le précédent Recteur sans qu'il en ait obtenu le financement en moyens supplémentaires. La facture est aujourd'hui payée par la fermeture de postes dans les lycées des séries technologiques et générales. Les réformes contestées sont toujours en place !

Enfin, entre les dotations du mois de mars –calculées au plus juste notamment pour ce qui est des structures– et les dotations définitives constatées début septembre, on observe traditionnellement des variations liées aux ajustements de dernières minutes pour ouvrir ou fermer quelques classes supplémentaires ou réinjecter ou supprimer des heures poste dans tel ou tel établissement. C'est le cas si le refus des enseignants d'une discipline d'effectuer plus d'une heure supplémentaire conduisait à ce que des enseignements ne

puissent être assurés. L'équivalent de 16 emplois (18 heures x 16 = 288 heures postes) a ainsi été mis en réserve par le rectorat pour procéder à ces ajustements tardifs qui ne pourront conduire toutefois ni à des créations de postes ni à revenir sur des fermetures.

Il reste aussi à s'interroger sur la persistance de formes de gestion et de « gouvernance » peu satisfaisants. Comment se fait-il, cette année encore, que dans plusieurs établissements, les élus au Conseil d'Administration n'aient même pas eu communication du TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Discipline) quand dans d'autres le CA n'a pas été réuni ? Comment se fait-il que les demandes de création votées en CA ne soient pas systématiquement examinées en Comité Technique Académique et que nous n'en soyons parfois même pas informés ? Comment accepter des propositions de TRMD faisant apparaître pour une discipline 20 HSA pour 4 professeurs ? Le renvoi systématique à l'autonomie des établissements est un leurre dans la mesure où les « choix » sont contraints du fait de l'absence de marge de manœuvre, il révèle aussi une absence de mise en cohérence au niveau de l'académie. Qui pilote et avec quels objectifs ?



Au final le bilan est clair : la rentrée 2013 s'inscrit dans la continuité des rentrées précédentes et ne marquera pas les ruptures attendues. Il faut donc continuer à dénoncer ces situations dans les établissements, s'engager à refuser collectivement les heures supplémentaires. Assurer une forte participation à la manifestation nationale du 6 avril en y associant les parents d'élèves est incontournable pour faire entendre nos demandes.

LES SALAIRES : UN PROBLÈME ?

Traitement net des certifiés en euros constants (2011)

Lecture : Au 1^{er} janvier 1983, le traitement d'un certifié au 1^{er} échelon correspondait à 1728,03 euros de 2011.

Traitement net en euros 2011	au 1 ^{er} janvier 1983	au 1 ^{er} avril 1990	au 1 ^{er} janvier 2012	Évolution 1990-2012 en euros 2011	Augmentation nécessaire pour retrouver le pouvoir d'achat de 1990	Évolution 1983-2012 en euros 2011	Augmentation nécessaire pour retrouver le pouvoir d'achat de 1983
Échelon							
1 ^{er}	1728,03	1592,72					
3 ^{ème}	1975,03	1799,39	1592,71	-206,68	12,98%	-382,32	24,00%
9 ^{ème}	2839,34	2544,33	2193,56	-350,77	15,99%	-645,78	29,44%
10 ^{ème}	3069,14	2679,07	2359,76	-319,31	13,53%	-709,38	30,06%
11 ^{ème}	3304,05	2936,19	2529,66	-406,53	16,07%	-774,39	30,61%
6 ^{ème} hors classe		3263,44	2836,20	-427,24	15,06%		
7 ^{ème} hors classe			2991,32				

Note : Calculs intégrant l'ISOE part fixe à partir de 1990, la dégradation du pouvoir d'achat de l'année 2012 n'est pas prise en compte. En 1990, le 7^{ème} échelon de la hors classe n'existait pas.

Sources : INSEE pour l'actualisation des unités monétaires, SNES pour les grilles de traitement.

Le pouvoir d'achat d'un certifié en début de carrière en 2012 (3^{ème} échelon) est inférieur à celui de 1983 (1^{er} échelon) malgré la « revalorisation » des débuts de carrière de 2010 qui a juste permis de récupérer le pouvoir d'achat de 1990 pour les débutants. **Le pouvoir d'achat d'un certifié débutant aujourd'hui est inférieur de 135 euros en comparaison de celui d'un certifié débutant en 1983.**

Même en atteignant l'indice terminal de la hors classe en 2012, il manque 312,73 euros pour que le pouvoir d'achat soit équivalent aux fins de carrière de 1983. Donc en 30 ans le bénéfice de la hors classe et du 11^{ème} échelon a été effacé. Par ailleurs tous les certifiés n'atteignent pas le dernier échelon de la hors classe, loin de là, la dégradation est donc bien plus importante pour beaucoup de collègues.

Pour que les certifiés retrouvent leur pouvoir d'achat de 1983, il faudrait augmenter leurs traitements de près de 25% pour les débutants (+382 €) et de plus de 30 % pour ceux au 11^{ème} échelon, c'est à dire de 774 euros !

Pour autant est-ce possible ? Cela interroge évidemment la politique budgétaire actuelle encouragée par les experts libéraux qui prônent toujours plus d'austérité. Ainsi les allocations familiales seraient soumises à conditions de ressources ou fiscalisées. Les retraites seraient une nouvelle fois réformées avec à la clef l'augmentation de la durée de cotisation ? La baisse des pensions ? Le relèvement de l'âge légal d'ouverture des droits ? Les trois à la fois ? Quand dans le même temps les retraités verraient la fin de l'indexation de leurs pensions sur les prix ! Et alors que 5 milliards d'économies supplémentaires (s'ajoutant aux 10 milliards déjà décidés) conditionnent la préparation des budgets 2014 des différents ministères, il n'est en revanche pas question de questionner le crédit d'impôt de 20 milliards accordé sans condition aux entreprises, avec quel effet sur l'emploi ? Le cercle vicieux crise-austérité-récession, dans lequel la France est entrée, ne cesse pourtant de produire des ravages partout en Europe -explosion du chômage, votes populistes menaçant la démocratie- sans que la sortie de crise ne se dessine. Il est temps de penser autrement la sortie de crise et de relancer l'économie par une politique de la demande, c'est à dire en augmentant les salaires.

La revalorisation salariale de nos métiers est plus qu'urgente, elle pèse lourdement, avec la dégradation continue des conditions de travail, sur la crise de recrutement actuelle. Si le Ministre veut refonder l'École il doit le faire aussi en attirant vers nos métiers les meilleurs étudiants qui s'en détournent, à l'heure actuelle, au profit du secteur privé qui continue, malgré la crise, d'embaucher et de bien rémunérer les étudiants qualifiés au niveau Master. Le Ministre et le Gouvernement doivent l'entendre sans plus attendre, sinon toute perspective d'amélioration du système éducatif sera obérée.

CONGÉ FORMATION 2013 :

Alors que l'académie finançait jusqu'ici environ 200 mois chaque année pour les congés formations, le contingent pour 2013 sera de seulement 120 mois. Une dizaine de collègues seront ainsi privés cette année d'un congé formation auquel ils auraient pu précédemment prétendre. Les effets délétères de l'austérité budgétaire sont ici encore bien visibles.

